

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-septième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 30 mai 2005 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 13 juin 2005

Procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 30 mai 2005 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	Par conférence téléphonique
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-sixième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Publication papier de l'horaire des cours de l'UQO
- 4.- Envoi par la poste des relevés de notes à la fin de chaque trimestre
- 5.- Demande de congé sans solde de monsieur Amnon Jacob Suissa, professeur au Département de travail social et des sciences sociales
- 6.- Période d'information et questions
 - 6.1 Grille - Pouvoir de signatures
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-sixième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-sixième réunion sous réserve des corrections apportées en séances.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Publication papier de l'horaire des cours de l'UQO

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que la mesure numéro 6 du Rapport du Comité spécial du Conseil d'administration en vue de la préparation du budget 2005-2006 et de la mise en

œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre avait pour effet de le mandater de proposer un allègement des modalités de gestion des programmes.

La publication papier de l'horaire des cours est une opération de grande envergure et fait appel à de nombreuses ressources. C'est pourquoi l'opération a été remise en question considérant les nombreux avantages que procure déjà l'information disponible sur le site Internet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que l'UQO publie deux horaires distincts des cours par année universitaire. Une publication comprenant les horaires des trimestres de l'été et de l'automne et une autre pour le trimestre de l'hiver. Le tirage se fait à raison de 16 000 exemplaires pour les horaires des trimestres d'été et d'automne et 12 000 au trimestre d'hiver, pour un total annuel de 28 000 exemplaires.

Les coûts associés à la production de deux tirages (été/automne et hiver) de l'horaire papier, basés sur l'expérience des trimestres de l'été/automne 2004 et de l'hiver 2005, sont de 23 730 \$.

À ce montant s'ajoute le temps consacré à cette opération par les différentes personnes impliquées (au moins 4 personnes uniquement au Bureau du registraire) et que l'on estime, très minimalement, à l'équivalent de 5 semaines/personne/année.

Les arguments sont les suivants :

- Dans un contexte de difficultés budgétaires telles que celles qui sont présentement vécues à l'UQO, une économie récurrente d'environ 25 000 \$ en déboursé direct s'avère certainement non négligeable et peut représenter une cible intéressante d'élimination de dépense.
- Bien que la publication « Horaire des cours » représente une « vitrine » importante de l'UQO, il est possible d'obtenir des retombées équivalentes en utilisant à son maximum le potentiel du site Internet de même que d'autres publications, dont le Guide étudiant.
- Vu de la seule perspective de l'étudiant, ses besoins se limitent souvent à l'horaire des cours de son programme et à celle, plus restreinte, des cours non réservés appartenants à d'autres programmes. L'étudiant, dans un processus d'inscription, doit également avoir accès à l'information générale qui est commune à tous (modalités d'inscription, calendrier universitaire, informations relevant du service des finances, etc.), mais la majeure partie des étudiants universitaires est déjà très familière et surtout très à l'aise avec les applications informatiques. Il est difficile d'anticiper une résistance marquée advenant que l'horaire ne soit dorénavant disponible que sur le site Internet.
- L'expérience passée et qui s'avère constante et concluante à cet égard, nous enseigne que les informations contenues dans l'horaire (offre de cours, frais scolaires et autres frais) sont susceptibles d'être modifiées régulièrement, et cela, jusqu'au début du trimestre en question. Citons, comme exemple, que pour la publication « Horaire des cours Été-Automne 2005 », les frais forfaitaires pour les non-résidents du Québec n'étaient pas connus au moment d'aller sous presse.

- Les contraintes d'édition et de diffusion de l'horaire nous obligeant à adopter des échéanciers serrés et surtout éloignés des trimestres (par exemple, pour l'horaire des trimestres d'été et d'automne 2005, les informations sont celles valides en date du 4 mars, date de l'expédition chez l'imprimeur), il s'ensuit inévitablement que l'offre de cours est constamment mise à jour par le biais du site Internet. Ce phénomène vient altérer la fiabilité de la publication « Horaire des cours ».

- L'horaire est actuellement disponible sur Internet et constamment mise à jour. Elle se présente d'une façon très conviviale, facile d'accès et certainement beaucoup plus fiable que la version papier compte tenu des changements qui y sont régulièrement apportés. Dans ce contexte, il pourrait être envisagé d'apporter certaines améliorations à la version électronique de l'horaire actuellement disponible sur le site Internet (par exemple en rendant disponible des informations en version dont le format est prévu pour l'impression).

Les membres du Comité exécutif suggèrent d'organiser des « focus group » en vue d'améliorer le site Internet de l'UQO ainsi que *Symbiose* à l'intention des étudiants, ce à quoi le Directeur des communications et du recrutement s'engage à saisir les divers comités responsables de cette suggestion.

C'est dans ce contexte que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande d'abolir la publication papier de l'horaire des cours.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 267-CX-1173 concernant l'abolition de la publication papier de l'horaire des cours à compter du trimestre de l'hiver 2006, laquelle est jointe en appendice.

4.- Envoi par la poste des relevés de notes à la fin de chaque trimestre

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que la mesure numéro 6 du Rapport du Comité spécial du Conseil d'administration en vue de la préparation du budget 2005-2006 et de la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre avait pour effet de le mandater de proposer un allègement des modalités de gestion des programmes.

La pratique actuellement en vigueur consiste à envoyer à chaque étudiant, à la fin de chaque trimestre, par le courrier, une copie dite « version de l'étudiant » du relevé de notes. Ce relevé de notes n'est pas le relevé de notes officiel de l'Université du Québec en Outaouais qui est produit au moment de la diplomation ou encore dans le cas des demandes d'attestation officielle.

L'article 10.7.3 du régime des études de premier cycle ainsi que l'article 11.27 du régime des études des cycles supérieurs stipulent : « Normalement, un mois après la fin de chacun des trimestres, le registraire fait parvenir à chaque étudiant un relevé de notes cumulatif. »

L'obligation qui est faite à l'UQO, selon les articles précités, est de faire parvenir à chaque étudiant un relevé de notes cumulatif. Nous estimons qu'il est raisonnable d'interpréter comme étant conforme à la «lettre» de ces dispositions, une pratique qui consisterait à faire parvenir le relevé de notes en le rendant disponible sur *Symbiose*.

Les arguments sont les suivants :

- Ce relevé de notes est déjà disponible sur *Symbiose* et les étudiants, toujours friands d'avoir accès rapidement à leurs notes, le consultent et l'impriment massivement par l'intermédiaire de *Symbiose*. Une telle pratique vient également ajouter à notre créneau d'« université branchée sur des pratiques technologiques ».
- Les étudiants désirant continuer à recevoir le relevé de notes, version papier, seraient invités à se présenter à un poste informatique à l'UQO pour imprimer sur place leur relevé de notes.
- Une vérification menée récemment (avril 2005) auprès des registraires des universités québécoises nous indique que trois (3) universités (UQAM, McGill et HEC), n'envoient plus de relevés de notes par la poste. Par ailleurs, ce même sondage indique que 4 universités, dont la nôtre, songent à imiter cette pratique et à abolir l'envoi du relevé de notes.
- Les déboursés que la production papier et de l'envoi par la poste occasionnent à l'UQO sont à considérer. Par exemple, pour les trimestres de l'hiver, de l'été et de l'automne 2004, il y a eu au total 16 200 envois, ce qui représente, annuellement, un déboursé approximatif de 11 500 \$.
- La production papier entraîne des opérations cléricales non négligeables (impression, insertion dans les enveloppes, envoi). En fait, on estime que ces opérations nécessitent pour leurs réalisations l'équivalent de 20 jours/personne/année. Cette mesure, associée à d'autres, permettrait d'améliorer la qualité de l'organisation du travail, par un redéploiement de ressources à des fins plus productives.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que cette mesure pourrait être mise en vigueur dès la fin du trimestre de l'été 2005 et supportée par une campagne efficace d'information. Une stratégie de communication devrait donc être déployée afin d'informer les étudiants que les relevés de notes sont disponibles sur le site Internet à compter d'une date précise. Parmi les moyens à utiliser, mentionnons : courriel sur le compte étudiant, *Symbiose*, site Internet et la publicité traditionnelle (affiche, babillard, etc.).

C'est dans ce contexte que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande d'abolir la pratique de l'envoi systématique, par la poste, des relevés de notes à la fin de chaque trimestre.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 267-CX-1174 concernant l'abolition de la pratique de l'envoi systématique des relevés de notes à la fin de chaque trimestre et ce, dès la fin du trimestre de l'été 2005, laquelle est

jointe en appendice.

5.- **Demande de congé sans solde de monsieur Amnon Jacob Suissa, professeur au Département de travail social et des sciences sociales**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le professeur Amnon Jacob Suissa a indiqué au Département de travail social et des sciences sociales son intention de se prévaloir d'un congé sans solde d'une durée d'un (1) an pour occuper un poste de professeur à l'École de travail social de l'UQAM, et ce, en vertu de l'article 15.11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

Lors de sa réunion tenue le 16 mai 2005, l'Assemblée départementale du Département du travail social et des sciences sociales a recommandé à l'Université d'octroyer au professeur Suissa un congé sans solde d'une durée d'un (1) an débutant le 15 décembre 2005 et se terminant le 14 décembre 2006.

Les membres du Comité exécutif sont invités à se prononcer sur la demande de congé sans solde du professeur Amnon Jacob Suissa.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 267-CX-1175 concernant la demande de congé sans solde de monsieur **Amnon Jacob Suissa**, professeur au Département de travail social et des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Période d'information et questions**

6.1 **Grille - Pouvoir de signatures**

Les membres du Comité exécutif comprennent et acceptent que la Direction de l'Université puisse inclure, a posteriori, à la grille d'autorisation de signatures adoptée par le Comité exécutif du 9 mai dernier (266-CX-1170) le pouvoir de signature jusqu'à concurrence de 30,000 \$ accordé au Directeur du Service des ressources humaines et financières en ce qui a trait aux contrats de recherche et les ajustements de conformité requis.

7.- **Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi, 13 juin 2005 à 18h, si besoin il y a.

8- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 13 h 00.

Le président d'assemblée

Le secrétaire